

Ligne nouvelle du TGV Atlantique : Aigné, « l'irréductible village gaulois »

Jeuudi soir, se tenait, salle polyvalente d'Aigné, une réunion d'information sur l'avancée du projet de création de ligne nouvelle et du contournement du Mans par le TGV. Cette réunion des habitants d'Aigné faisait suite à la signature de l'arrêté par le préfet de la Sarthe, fixant le fuseau définitif du projet et de sa prise en considération au niveau urbanisme. Et là, Aigné se veut être « l'irréductible village gaulois ».

Jean-Michel Levoyer, maire d'Aigné, aidé par l'association Alto de Degré, a présenté chronologiquement les différentes phases de ce projet du Réseau ferré de France, qui a pour nombre de Sarthois été découvert en avril 1997. Aigné, aujourd'hui, se trouve en « première ligne » de ce dossier, puisque la SNCF a confirmé le contournement de la ville du

Mans, malgré l'opposition unanime, toutes tendances confondues, des élus sarthois, et surtout la nécessité de créer des lignes nouvelles pour ce TGV Atlantique, tant vers Rennes que vers Nantes. Depuis une enquête d'utilité publique, le Réseau ferré de France est propriétaire d'une bande de terrains reliant Conneré à La Milesse. Et là, il apparaît que la première commune traversée, mais aussi le premier village coupé en deux par cette structure, sera Aigné. Tous s'inquiètent légitimement de cette arrivée non désirée, qu'il soit résidant depuis de nombreuses années ou en passe de s'y installer.

Rester unis

Outre les terres agricoles, la commune se verra traversée par une tranchée de 7 mètres de profondeur dans sa partie urbanisée au niveau du lotissement du Domaine de Touzeau et de la zone d'activités du Pré du Doué.

Les habitants souhaitent unanimement que l'Etat, partie prenante, et plus particulièrement le ministre Gayssot, étudie avec attention le projet du TGV pendulaire « qui permettrait d'emprunter les voies

existantes. Quel que soit le projet étudié, le coût de cette réaffectation dépassera les 8 700 millions de francs prévus en 1996, mais le pendulaire aurait l'avantage de ne pas balafre notre département et la région Ouest dans son ensemble ». Lors de son intervention, Pierre Hellier, député, a rappelé à l'auditoire que la Sarthe se trouvait isolée dans ce refus du contournement et de vie nouvelle, rappelant que « les Bretons sont contre nous ». Et de poursuivre : « Le pendulaire n'est plus une hérésie, sa technologie est utilisable sur l'ensemble du réseau ferré ». Si le maire d'Aigné craint que ce soit malgré tout « la lutte du pot de terre contre le pot de fer », les élus départementaux présents appellent à la mobilisation. Marietta Karamanli, conseillère générale, souhaite, quant à elle, que « le gain de temps de transport se fasse sur l'ensemble de la ligne Paris-Brest et non Paris-Rennes, comme aujourd'hui ». Mais l'exaspération de nos « Gaulois » provient principalement du comportement des services de la préfecture, qualifié à plusieurs reprises de « scandaleux » par l'auditoire. « Les services de l'Etat répondent

de façon incohérente et inadaptée aux questions que se posent les propriétaires actuels ou futurs ». Pour preuve, ce propriétaire qui, aujourd'hui, se trouve au milieu du fuseau des 600 mètres et qui s'est entendu dire, il y a quelques jours seulement, par un responsable de service, qu'il se trouvait en dehors de cette première emprise. Si côté élus, on est beaucoup plus modéré, on sent aussi cette incompréhension au regard par exemple de l'envoi d'un courrier par les services préfectoraux, « dont la copie de la zone concernée est purement et simplement illisible de par la qualité du tirage ». Tous ces faits font que la grogne s'installe au sein du village et qu'il ne serait pas étonnant de connaître quelques épilogues « musclés » dans les jours à venir, sachant que le ministre se doit de choisir entre les deux fuseaux restant dans quelques heures, alors que pour lui faire prendre du recul en étudiant sérieusement l'option du pendulaire, les « irréductibles » affinent leur opposition.

J. MORIZE

Zone d'activités et lotissement coupés en deux par le TGV : l'incompréhension est totale

Lors du débat constructif qui s'est tenu jeudi soir, la centaine de participants a dit son incompréhension totale de la tranchée qui va, dans la partie urbanisée d'Aigné, balafre et défigurer ce bocage sarthois reconnu par les services mêmes de la SNCF comme étant de qualité. Incompréhension effectivement, même si l'on se place du côté du demandeur.

Il paraît ahurissant que depuis l'enquête d'utilité publique de 1984, qui avait officialisé le tronçon Conneré - La Milesse, on n'ait pas informé les Sarthois, et surtout les communes pouvant être concernées, de ces études de projet de création de lignes nouvelles, laissant ainsi une commune comme Aigné

s'accroître tout à fait légalement, sur un fuseau qui devait bien exister, ne serait-ce qu'en ébauche, il y a seize ans. Surprenant aussi que les élus, toutes tendances confondues, dont beaucoup servent avec ardeur le département depuis de nombreuses années se soient retrouvés « au pied du mur » en la circonstance.

Pour Aigné, le passage d'une ligne nouvelle se fera dans une partie urbanisée, entre le carrefour de la Mare sur la route départementale Le Mans - Sillé-le-Guillaume et le hameau de Maquière, en se dirigeant vers la commune de Degré.

Sur son tracé, elle coupera en deux la zone d'activités du Pré du Doué qui compte notamment, aujourd'hui, un fleuron de la technologie avec Tech Laser et dont plusieurs terrains venaient d'être vendus pour des implantations d'entreprises, puis le lotissement du Domaine de Touzeau qui se trouvera ainsi écartelé entre le cœur du village et la route de Sillé - Le Mans. L'arrêté préfectoral du 10 mars



La population en 1997 avait su se mobiliser pour défendre ses droits

dernier gèle naturellement tout projet nouveau sur cette bande de 600 mètres, mais le mal est fait.

Jean-Michel Levoyer, maire, ne veut renvoyer le TGV sur aucune commune, mais seulement sur les voies existantes. Il regrette que depuis 1997 il n'y ait pas eu de concertations notamment lors du nouveau plan d'occupation des sols qui aurait permis

aux élus de remodeler leurs projets d'urbanisation de façon cohérente.

Il s'inquiète également du temps que pourra prendre éventuellement ce projet s'il voit le jour et qui ferait de sa commune un « no man's land » qui parlerait le territoire en deux et stopperait ainsi la commune dans ses perspectives d'avenir pendant de nombreuses années.